

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Prondines, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le vingt-quatre juillet deux mille vingt.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 52	Présents : 44
	En exercice : 52	Excusés : 4
	Qui ont pris part à la délibération : 48	Pouvoirs : 4

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, ACHARD Marie-Claire, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LEROY Anthony, LABONNE Jean-Jacques, FEUILLADE Christophe (suppléant), POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, SENEGAS-ROUVIERE Didier, FAURE Philippe, FRAISSE Cédric, SOUCHAL Boris, GIRAUD Sébastien (suppléant), SABY Frédéric, IMBAUD Françoise, BOIS MAILHOT Mireille, COURTET Grégory, LOISEAU Catherine, BOUEIX Florence, SAINT GERAND Jacques Philippe, BOURDUGE Claude, NOALHAT Alexandre (suppléant), CARRIAS Charles, LASSALAS Jean-Jacques, DONNET Anne-Michèle, BLOSSE Monique, ROUGHEOL Cédric, LLINARES Bruno, DUMAS Michel (suppléant), SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, AMADON Georges, TEISSANDIER Eliane (suppléante), VIALETTE GIRAUD Janette, ONDET Dominique, DELAVAL Christian (suppléant), MANUBY Audrey, BONY Yannick, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents : Mesdames et Monsieur COSTE Christiane, MONGINOU Naima, DUBUISSON Sylvain et COLLANGE Claude.

Ont donné pouvoir : Monsieur CAILLOUX Luc à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Monsieur TUREK Jean-Pierre à Monsieur COURTET Grégory, Madame AVOND Monique à Monsieur CARRIAS Charles et Monsieur BESANCON Gilles à Monsieur LECHAPELAIN Jean-Luc.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SENEGAS-ROUVIERE Didier.

2020-04-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les différentes modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-04-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL CCV -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mr Boris SOUCHAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr ROUGHEOL Cédric, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2019	8 230 335.79 €	8 230 335.79 €	5 821 745.12 €	5 821 745.12 €	14 052 091.91 €	14 052 080.91 €
réalisations 2019	6 345 133.94 €	8 095 581.61 €	3 342 668.65 €	2 513 168.20 €	9 687 802.59 €	10 608 749.81 €
soldes 2019		1 750 447.67 €	829 500.45 €			920 947.22 €
restes à réaliser			581 848.00 €	1 282 072.00 €	581 848.00 €	1 282 072.00 €
résultats définitifs 2019		1 750 447.67 €	129 276.45 €			1 621 171.22 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-04-03 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT BP CCV

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice – précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	638 508,72 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 111 938,95 €
C. Résultats à affecter	1 750 447,67 €
= A+B (hors reste à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou-)	-829 500,45 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou-)	700 224,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F=D+E	129 276,45 €
AFFECTATION en réserves R 1068 en investissement	1 750 447,67 €
G – au minimum couverture du besoin de financement F	129 276,45 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	1 621 171,22 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

2020-04-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les différentes modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-04-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – IMMOBILIER D'ENTREPRISES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mr Boris SOUCHAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr ROUGHEOL Cédric, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2019	1 690 275.27 €	1 690 275.27 €	2 406 445.60 €	2 406 445.60 €	4 096 720.87 €	4 096 720.87 €

réalisations 2019	1 619 798.42 €	1 619 634.41 €	1 643 930.31 €	1 366 767.63 €	3 263 728.73 €	2 986 402.04 €
soldes 2019	164.01 €		277 162.68 €		277 326.69 €	
restes à réaliser			135 251.00 €	204 915.00 €	135 251.00 €	204 915.00 €
résultats définitifs 2019	164.01 €		207 498.68 €		207 662.69 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-04-06 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT IE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	158 632,79 €
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-158 796,80 €
Résultats à affecter	
= A+B (hors reste à réaliser)	-164.01 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou-)	-277 162,68 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou-)	
Besoin de financement	69 664,00 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F=D+E	207 468,68 €
AFFECTATION en réserves R 1068 en investissement	0 €
G – au minimum couverture du besoin de financement F	0 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	0 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	-164,01 €

2020-04-07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET SPANC -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les différentes modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-04-08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SPANC -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mr Boris SOUCHAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr ROUGHEOL Cédric, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2019	281 702.58 €	281 702.58 €	50 796.00 €	50 796.00 €	332 498.58 €	332 498.58 €
réalisations 2019	255 796.94 €	129 518.83 €	48 574.36 €	50 454.36 €	304 371.30 €	179 973.19 €
résultats définitifs 2019	126 278.11 €			1 880.00 €	124 398.11 €	
restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
résultats définitifs 2019	126 278.11 €			1 880.00 €	124 398.11 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-04-09 : AFFECTATION DEFINITIVE RESULTATS SPANC

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice – précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) Dont B. plus values nettes de cession d'élément d'actif	32 276,16 €
C. Résultats antérieurs reportés	0 €
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) Résultats à affecter = A+B (hors reste à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	-94 001,95 -126 278,11 €
E Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou-)	1 180 €

D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
F Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou-)	0 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement = e+f	0 €
AFFECTATION en réserves R 1068 en investissement	0 €
au minimum couverture du besoin de financement F	0 €
1) H. Report en fonctionnement R002 (2)	0 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	-126 278,11 €

2020-04-10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les différentes modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-04-11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mr Boris SOUCHAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr ROUGHEOL Cédric, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes	dépenses	recettes
prévisions 2019	62 171.28 €	62 171.28 €	476 840.62 €	476 840.62 €	539 011.90 €	539 011.90 €

réalisations 2019	15 693.59 €	67 171.47 €	362 471.34 €	226 314.28 €	378 164.93 €	293 485.75 €
soldes 2019		51 477.88 €	136 157.06 €		84 679.18 €	
restes à réaliser				250 526.34 €	0.00 €	250 526.34 €
résultats définitifs 2019		51 477.88 €		114 369.28 €		165 847.16 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-04-12 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT MSP PTG

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice – précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	35 306,60 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	16 171,28 €
C. Résultats à affecter = A+B (hors reste à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	51 477,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou-)	-136 157,06 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou-)	
Besoin de financement	250 526,34 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0 €
AFFECTATION = C =G+H	51 477,88 €
AFFECTATION en réserves R 1068 en investissement	0 €
G – au minimum couverture du besoin de financement F	0 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	51 477,88 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

2020-04-13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ZAC DE BROMONT LAMOTHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les différentes modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-04-14 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ZA BROMONT –

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mr Boris SOUCHAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr ROUGHEOL Cédric, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Approuve le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2019	294 849.19 €	294 849.19 €	268 847.78 €	268 847.78 €	563 696.97 €	563 696.97 €
réalisations 2019	40 888.99 €	4 210.72 €	8 212.51 €	4 017.79 €	49 101.50 €	8 228.51 €
soldes 2019	36 678.27 €		4 194.72 €		40 872.99 €	
restes à réaliser					0.00 €	
résultats définitifs 2019	36 678.27 €		4 194.72 €	0.00 €	40 872.99 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020-04-15 : AFFECTATON DEFINITIVE DU RESULTAT ZAC BROMONT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice – précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-783,07
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-35 895,20 €
Résultats à affecter	
= A+B (hors reste à réaliser)	-36 678,27 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou-)	-4 194,72 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou-)	0 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F=D+E	0 €
AFFECTATION = C =G+H	-4 194.72 €
AFFECTATION en réserves R 1068 en investissement	0 €
G – au minimum couverture du besoin de financement F	0 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	0 €
DEFICIT REPORTE D002 (4)	-36 678,27 €

2020-04-16 : VOTE DES TAUX 2020.

Monsieur le Président indique qu'il convient de voter pour l'année 2020 les taux applicables en matière de Cotisation Foncière des Entreprises, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état officiel fourni par la Direction des Finances Publiques.

Dans une période difficile en terme économique et afin de ne pas accroître la pression fiscale, il propose au Conseil Communautaire de ne pas augmenter ces taux et de reconduire ceux appliqués lors de l'exercice 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'appliquer sur son territoire pour l'année 2020 les taux suivants :
 - Taxe sur le Foncier bâti : 0.72%
 - Taxe sur le Foncier non bâti : 7.15%
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25.35%

2020.04.17 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020 CCV.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes à l'assemblée. Cette dernière procède à son examen.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 818 861.20 €	8 818 861.20 €
Investissement	5 022 997.05 €	5 022 997.05 €
TOTAL	13 841 858.25 €	13 841 858.25 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes arrêté comme dessus,

☞ **PRECISE** que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020.04.18 : VOTE DU BUDGET 2020 IMMOBILIER D'ENTREPRISES.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 Immobilier d'Entreprises à l'assemblée. Cette dernière procède à son examen.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	514 929.00 €	514 929.00 €
Investissement	1 099 661.55 €	1 099 661.55 €
TOTAL	1 614 590.55 €	1 614 590.55 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2020 Immobilier d'Entreprises arrêté comme dessus,

☞ **PRECISE** que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020.04.19 : VOTE DU BUDGET 2020 SPANC.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 SPANC à l'assemblée. Cette dernière procède à son examen.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	267 009.00 €	267 009.00 €

Investissement	1 880.00 €	1 880.00 €
TOTAL	268 889.00 €	268 889.00 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2020 SPANC arrêté comme dessus,

☞ **PRECISE** que le budget est voté :

- ✓ Au niveau de chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020.04.20 : VOTE DU BUDGET 2020 MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE -

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 Maison de Santé pluriprofessionnelle à l'assemblée. Cette dernière procède à son examen.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	113 174.00 €	113 174.00 €
Investissement	306 325.00 €	306 325.00 €
TOTAL	419 499.00 €	419 499.00 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2020 Maison de Santé pluriprofessionnelle arrêté comme dessus,

☞ **PRECISE** que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020.04.21 : VOTE DU BUDGET 2020 ZAC BROMONT.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 ZAC BROMONT à l'assemblée. Cette dernière procède à son examen.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 872.99 €	40 872.99 €
Investissement	4 194.72 €	4 194.72 €
TOTAL	45 067.71 €	45 067.71 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

☞ **APPROUVE** le budget primitif 2020 ZAC BROMONT arrêté comme dessus,

☞ **PRECISE** que le budget est voté :

- ✓ Au niveau de chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020-04-22 : ADHESION 2020

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes a reçue plusieurs demandes d'adhésion pour l'année 2020.

Après examen, il propose d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2020 :

- ADIL : Agence Départementale pour l'information sur le logement
- ADCF : Assemblée des communautés de France
- AGSGV : Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage
- AMF : Association des Maires de France
- AUVERGNE RHONES ALPES ENTREPRISES
- ASSOCIATION MARQUE AUVERGNE
- CAP RURAL
- CAUE
- COMMUNES FORESTIERES
- INITIATIVE RIOM COMBRAILLES
- SIEG

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-23 : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : groupement SIEG – CCV ELEC 2021

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;

Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ,

➤ **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 .

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement

➤ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget

2020-04-24 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - CREATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Le Gouvernement, pour faire face à la crise économique engendrée par la crise sanitaire du COVID-19, a mis en place plusieurs mesures de soutien aux entreprises. Il a également invité l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics à participer à l'effort collectif durant cette période. Il est ainsi proposé que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans intervienne pour soutenir les entreprises du territoire les plus lourdement impactées grâce à la création d'une aide exceptionnelle visant à soutenir les structures frappées par une fermeture liée au décret depuis la période de confinement.

La loi NOTRe confère aux régions la compétence en matière de Développement économique, où le Conseil régional est seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises de la Région.

La création d'un dispositif propre à l'EPCI nécessite ainsi la signature de convention avec la Région :

- Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon ;

- Convention de participation au fonds « Région Unie ».

Il est donc proposé ce qui suit :

ABONDEMENT AU FONDS REGIONAL « REGION UNIE »		CREATION D'UNE AIDE SPECIFIQUE A L'EPCI
VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3

Contribution à l'AIDE « TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION »	Contribution à l'AIDE « MICRO ENTREPRISES & ASSOCIATIONS »	Création de l'AIDE « ECO'BOOST – L'AIDE COUP DE POUCE AUX ENTREPRISES »
<p>A destination des entreprises et associations de droit privé des secteurs touristiques, hôtellerie et restauration de moins de 10 salariés</p> <p>Subvention allant jusqu'à 5 000 € (prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements)</p>	<p>A destination des entrepreneurs individuel, indépendants, TPE (moins de 9 salariés) et associations</p> <p>Avance remboursable de 3 000 € à 20 000 €, durée 5 ans dont 2 ans en différé, pas de garantie exigée</p>	<p>A destination des micro-entreprises/TPE (moins de 10 salariés)</p> <p>Subvention de 1 000 à 2 550 € selon le nombre d'effectifs</p> <p>Activités éligibles : cafés, restaurants traditionnels, restauration rapide, traiteurs, hôtels et hébergements professionnels ; coiffure, soins de beauté ; commerce de détails non alimentaire (meuble, décorations, habillement, fleurs, librairie, presse...) ; transport de voyageurs ; commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.</p> <p>Critères : fermeture au public imposée selon article 8 du décret du 23 mars 2020 ou perte du CA de + de 50% en mars, avril, mai 2020.</p>
<p>Contribution à hauteur de 2€ par habitant : 12 762 x 2 € = 25 524 € Dépense section investissement <i>Restituée en cas de non utilisation</i></p>		<p>Enveloppe : 250 000 €</p>

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-25 : ATTRIBUTION – FONDS A89

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'il appartient à la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer afin d'octroyer les aides A89 et ceux en application de la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Monsieur le Président présente les dossiers déposés et propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides comme indiqué ci-dessous :

				Montant à attribuer (Conseil communautaire du 31/07/2020)	
Nom Entreprise	Activité	Adresse	Montant HT des travaux	Fonds A89	Région
La Table de Marie	Restauration	52 avenue des Combrailles, 63230 Bromont-Lamothe	54 984,80 €	5 498,48 € (10%)	10 000 € (20% sur base éligible plafonnée à 50 000 €)
Besserve Michaël	Electricité générale	Le Bourg, 63230	8 550,75 €	3 420,30 € (40%)	
M. Pierre-Louis Dessuges	Commerce de détail alimentaire, supérette	13 place de l'Eglise, 63380 Le Montel de Gelat	6 436,00 €	2 574,40 € (40%)	
Duszczynski Florence	Tabac, presse, cadeaux	24 rue du Bois Joli, 63750 Messeix	15 304,15 €	3 060,83 € (20%)	
Cluzel	Station-service-bar-point de vente	D941, 63230 La Goutelle	11 838,40 €	2 367,68 € (20%)	
SMC Faure	BTP, maçonnerie	Rue de Niederwerth, 63380 Pontaumur	10 145,00 €	3 ,043,50 € (30%)	
			107 259,10 €	19 965,19 €	10 000,00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-26 : PROJET COMMERCES/LOGEMENTS BROMONT-LAMOTHE : PROTOCOLE / ACCEPTATION DES HONORAIRES COMPLEMENTAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le projet « Aménagement de deux commerces et trois logements à Bromont-Lamothe » a fait l'objet d'un démarrage des travaux le 07/02/2019. Suite aux contraintes rencontrées au lancement des travaux, le groupement de maîtrise d'œuvre, retenu par délibération du 15/11/2016 et composé des membres suivants : ADQUAT ARCHITECTURE, JACQUES BERIOUX, BETALM et BETMI, sollicite la Communauté de Communes pour une réclamation d'honoraires complémentaires pour un montant total de **11 950,47 € HT** correspondant à :

- ▶ Mission DET complémentaire (2 740,47 € HT) ;
- ▶ Études EXE complémentaires + mise au point marché (9 210,00 € HT).

Cette proposition a fait l'objet d'un refus du conseil communautaire par délibération du 05/11/2019.

Après avoir adressé une contre-proposition à l'équipe de maîtrise d'œuvre à hauteur de prise en charge de 50% des honoraires, l'équipe de maîtrise d'œuvre a rejeté la proposition de la Communauté de Communes, et a adressé en retour une nouvelle contre-proposition décomposée comme suit :

- ▶ **75 %** des honoraires complémentaires à la charge de la maîtrise d'ouvrage soit un total de **8 962,85 € HT** décomposé comme suit :
- ▶ Mission DET complémentaire (2 055,35 € HT) ;
- ▶ Études EXE complémentaires + mise au point marché (6 907,50 € HT).

Afin d'envisager la reprise du chantier dans les meilleures conditions, il est proposé d'accepter la présente proposition contre un protocole de reprise qui sera signé par les deux parties.

Il sera notamment demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de trouver des alternatives pour limiter le montant des travaux supplémentaires. La présente proposition sera valide jusqu'au 30/09/2020.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTÉ** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-27 : PROJET 3 LOGEMENTS SAINT-JACQUES D'AMBUR : INTEGRATION DE LA MISSION EXE AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une ancienne grange sur la commune de Saint-Jacques d'Ambur en vue d'y aménager 3 logements locatifs, et suite à la délibération du 17/05/2016 retenant la maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE CARPENTIER, il est proposé d'intégrer la mission EXECUTION au marché de maîtrise d'œuvre pour la poursuite du projet :

Forfait de rémunération : 20 809,63 € HT (7,00%)

Mission EXE : 5 900,00 € HT (1,98%)

Nouveau forfait de rémunération : 26 709,63 € HT (8,98 %)

Pourcentage d'écart : 28,35 %

La répartition de la nouvelle mission EXE s'effectue comme suit entre les bureaux d'études :

ARCHITECTURE CARPENTIER: 1 000,00 € HT

BET ALTAIS: 2 900,00 € HT

BET FLUIDES K2:	2 000,00 € HT
DAMIEN FAYT :	0 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-28 : EXONERATION DE LOYER – ORDERLY – POLE TERTIAIRE « AUX PORTES DES VOLCANS »

L'entreprise ORDERLY, locataire des locaux du pôle tertiaire « Aux portes des Volcans » situé 1 bis impasse Andrée Sudre, par bail dérogatoire du 01/08/2019 sollicite la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, afin de faire face à la crise économique COVID-19, pour une exonération de loyer.

Il est proposé d'appliquer l'exonération suivante sur le loyer hors charge :

MARS 2020 (du 17 au 31 mars)	232,26 € HT
AVRIL 2020 :	480,00 € HT
MAI 2020 :	480,00 € HT
	1 192,26 € HT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-29 : ACCOMPAGNEMENT ETUDE COMPETENCE TRANSPORTS/MOBILITE

Dans le cadre de la réflexion sur la prise de compétence mobilité, un état des lieux et une phase de concertation a eu lieu en 2019.

Pour accompagner la phase plus opérationnelle, le président propose de lancer la phase 2 avec le cabinet SPQR : Déclinaison des scénarios de transfert pour un montant de 7800 € TTC. Cette phase sera composée d'ateliers de travail, d'une étude des modalités de financement (AC, fiscalité...), de la rédaction de la modification statutaire et délibération, et du projet de rapport de la CLECT.

De plus, la structure CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, a proposé à la CCV un accompagnement vers la prise de compétence mobilité en travaillant en partenariat avec d'autres territoires engagés pour capitaliser les expériences et favoriser la compréhension des enjeux, notamment avec un

accompagnement local. Le coût de ce partenariat sera compris entre 5000 et 10000 € suivant les besoins des structures, qui sera défini dans le cadre d'une convention.

Afin de coordonner ce travail de réflexion à la prise de compétence dans les prochains mois, le Président propose le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de six mois.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

➤ **DECIDE** le lancement de la PHASE 2 avec le cabinet SPQR

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le CRERMA et à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de celui-ci.

➤ **AUTORISE** le Président à lancer le recrutement d'un chargé de mission mobilité, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2020-04-30 : TARIFS ALSH PERSONNELS INTERCO ET ASSOCIATIONS ORGANISATRICES

Le Président propose que les agents de la communauté de communes, du centre intercommunal d'action social Chavanon Combrailles et Volcans, ainsi que les animateurs intervenants des associations organisatrices (Planète Loisirs Animation, Les P'tits Volcans) des accueils de Loisirs du territoire, domiciliés ou non sur le territoire intercommunal puissent bénéficier du tarif « Communauté de Communes » et non extérieur, lorsque leurs enfants sont inscrits aux activités proposées par les accueils de Loisirs.

Cette décision prendra effet rétroactivement à compter du 01/07/2020.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

➤ **ENTERINE** la proposition du Président.

2020-04-31 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV AU SMADC

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et volcans au SMADC suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

Tubaires :

- Monsieur LLINARES Bruno
- Madame VIALETTE GIRAUD Janette
- Monsieur SOUCHAL Boris

Suppléants :

- Monsieur SAINT GERAND Jacques Philippe
- Monsieur LEROY Anthony
- Monsieur ROUGHEOL Cédric